

AVISU CESEC 2024-09¹
AVIS CESEC 2024-09

Relatif au
Rilativu à u

Calendrier scolaire de l'académie de Corse pour l'année scolaire 2024-2025²

Calendariu sculare di l'Accademia di Corsica per l'annata sculare 2024-2025

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 10 avril 2024 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le **Calendrier scolaire de l'académie de Corse pour l'année scolaire 2024-2025** ;

Vistu a lettera di presentazione di u 10 d'aprile di u 2024 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u Calendariu sculare di l'Accademia di Corsica per l'annata sculare 2024-2025 ;

Après avoir entendu, Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine et du mécénat, de l'audiovisuel, de l'éducation

¹ Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Votants : 51

NPAV : 0

ABS : 0

CONTRE : 13 (ACKER CESARI Véronique, ANDREANI Christian, BARTOLI Anthony, BOUDA Gérôme, BRASSET Pasquale, BRIGNOLE Jean, CLEMENCEAU-FIESCHI Patrick, CLEMENTI Jean-Pierre, D'ORAZIO Xavier, GODINAT Jean-Pierre, LUCIANI Jean-Pierre, MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, NOBILI Laura)

POUR : 38

² 2024/O1/085

et de la formation professionnelle et de l'apprentissage, de l'orientation, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, et de l'innovation scientifique ;

À nant' à u raportu di Pat O'Bine, per a cummissione « educazione, furmazione, giuventù »

*U Cunsigliu Economicu, Sicial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 23 d'aprile di u 2024, in Bastia
Prununzia l'avisu chì seguita*

Tout d'abord, **le CESECC tient à souligner** la qualité des discussions et échanges qui se sont tenus avec Mme. La Conseillère exécutive lors de la présentation du rapport objet du présent avis.

Le CESECC constate une amélioration du dialogue entre la Collectivité de Corse et le Rectorat.

Le CESECC soutient la nécessité de proposer un calendrier en rapport avec les besoins du territoire. **Il attire cependant l'attention** sur le fait que tout décalage de la rentrée sur l'île entrainera l'obligation de récupérer les journées « perdues », ce qui peut être préjudiciable aux élèves.

A cet égard, **il fait remarquer** que, dans la proposition de calendrier pour l'année scolaire 2024 – 2025, la dernière période de cours s'étale sur 10 semaines, ce qui est long. La question est d'autant plus prégnante pour les élèves du 1^{er} degré qui ne sont pas concernés par les examens et doivent poursuivre jusqu'à la date des vacances d'été.

Aussi, **le CESECC tient à souligner** que selon lui, le calendrier proposé, bien qu'étant le fruit d'une conciliation entre la Collectivité de Corse et le Rectorat, n'est pas adapté.

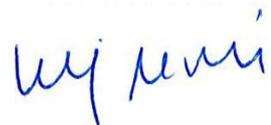
Le CESECC estime que la question du calendrier scolaire représente un sujet global qui touche différents domaines tels que la famille, l'environnement, ainsi que les formations extra-scolaires sportives et artistiques, etc. A ce titre, il s'inscrit dans un projet de société. C'est la raison pour laquelle, **le CESECC engage** la Collectivité de Corse à aller plus loin dans cette réflexion.

Le CESECC estime en effet, qu'il existe des marges de manœuvre qui n'ont pas encore été explorées aujourd'hui. **Il pense** qu'il est urgent de le faire dans le cadre d'une expérimentation comme le permet le Code de l'Education à l'article D521-3 de manière à concevoir et mettre en place un projet de calendrier scolaire qui réponde aux besoins du territoire. **Le CESECC recommande** d'effectuer ce travail de réflexion en concertation avec l'ensemble des acteurs parties prenantes.

Le CESECC considère que le calendrier scolaire doit avant tout répondre aux besoins des enfants, c'est pourquoi **il préconise** que cette réflexion soit menée de façon globale à partir du nombre d'heures dues et qu'elle s'appuie et s'inspire sur ce qui se pratique ailleurs en Europe, notamment dans les pays de l'arc méditerranéen. **Le CESECC suggère** enfin, que les différentes propositions issues de ce travail de réflexion soient validées par une consultation massive des personnels enseignants et administratifs, des parents d'élèves et des élèves eux-mêmes.

Le CESECC prend acte de ce rapport.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI

ANNEXE

Déclaration de Denis LUCIANI, représentant de l'APC

Calendrier proposé par l'APC pour l'année 2024-2025

Rentrée le 10 septembre, Après la Santa et les festivités de la nativité le 8 et les cérémonies de la libération du 9 septembre.

Vacances de la Toussaint Du 26 octobre au 4 novembre 2024

Vacances de Noël du 21 décembre 2024 au 6 janvier 2025

Vacances d'hiver du 22 février 5 mars au 2025.

Vacances de Pâques du vendredi 18 avril au 5 mai 2025.

Fin de l'année le 29 juin 2025.

Journées commémoratives :

Le 10 octobre jour de la victoire des troupes corses à Borgu (10 octobre 1769) (journée vaquée qui cette année pourrait remplacer le 8 décembre qui tombe un dimanche.

11 novembre grande guerre.

8 décembre Fête de la nation.

29 mai Victoire de la flotte corse à Capraia. Fête de la mer et notre environnement méditerranéen.

8 mai victoire de 1945 et bataille de Ponte Novu en 1769.

Pour les journées placées dans le calendrier scolaire.

Le calendrier tient compte du climat méditerranéen et de notre environnement européen du réchauffement climatique, de l'équilibre de l'enfant et des dates importantes de l'histoire de Corse.

Par ailleurs l'année 2025 étant l'année anniversaire des 300 ans de la naissance de Pascal Paoli, l'éducation nationale doit prévoir un programme autour des grandes dates et de l'œuvre du général en Corse mais aussi en Europe.